

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 7 décembre 2021 à Aclens

Présidence : Monsieur **Emmanuel Ciana**

Le mardi 7 décembre 2021 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des boules – salle polyvalente, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
5. Préavis municipal No 7-2021 concernant le budget 2022
6. Préavis municipal No 8-2021 concernant la fixation du plafond d'endettement et du plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026
7. Préavis municipal No 9-2021 concernant la révision de la rétribution des traitements et indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, du Président, du Secrétaire et des commissions du Conseil général, pour la législature 2021-2026
8. Préavis municipal No 10-2021 concernant la demande de crédit pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'administration communale
9. Communications municipales
10. La "minute" des délégués
11. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à Mlle Valentine Ciana, invitée en tant que jeune adulte ayant atteint l'âge de la majorité en 2021, ainsi qu'à M. Christophe Péclard, boursier communal. Il rappelle les règles sanitaires à respecter scrupuleusement pour le bon déroulement de la séance.

1. Appel

En date du 7 décembre 2021, le Conseil général de notre commune compte 35 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 28
- Excusés : 7
- Absents : 0

Avec 28 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Assermentation

Quatre personnes rejoignent le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- Mme Géraldine Ravy - Favre
- Mme Sybil Sygrove
- M. François Bavaud
- M. Marc Giordani

Après lecture du serment par le Président, ils solennisent leur promesse et le Président leur souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

3. Approbation de l'ordre du jour

Pas de remarques.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Pas de remarques.

<p>Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 4 abstentions et 0 avis contraire.</p>

5. Préavis municipal n° 7-2021 concernant le budget 2022

Présentation par M. Vincent Dornier, Vice-Syndic.

M. Vincent Dornier commente les grandes lignes du budget 2022.

Les charges salariales sont désormais réparties dans les différents dicastères, ceci permet une vision réelle de ce type de charges.

Le dicastère « transports publics » a été créé et il comprendra notamment la participation communale au trafic régional. A noter que les montants sont transmis par le Canton. Une augmentation est remarquée, elle s'explique par les nouvelles courses de bus qui desservent la commune.

S'agissant des rentrées d'impôts, l'estimation faite peut être qualifiée de raisonnable. Il en va de même pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Le budget 2022 a donc été réalisé avec prudence.

Le loyer facturé aux écoles pour l'utilisation de la salle de gym a été réajusté, conformément au barème de l'ASIME.

Le loyer du local des pompiers a été calculé sur 9 mois, puisque la fin des travaux est prévue pour fin avril.

Le Vice-Syndic insiste sur le fait que le budget, chaque année, comprend des montants importants pour les réparations de fuites d'eau. Il est nécessaire de reconnaître que le réservoir et certaines conduites montrent de sérieux signes de vieillissement.

En conclusion, le budget 2022 est très proche de l'équilibre.

- Lecture du rapport de la commission des finances par M. Hugues Favey

Différents points ont interpellé les commissionnaires :

- 180.318 et 351 – Transports publics : toujours plus de bus sur Morges et également sur Bussigny. Il faut savoir que le coefficient du nombre de bus passe juste le seuil pour augmenter notre participation. Dès le 19 novembre, Vufflens augmentera son trafic à un train toutes les demi-heures. MBC veut également augmenter le Pôle d'Aclens ;
- 220.3211 – Intérêts négatifs : il s'agit d'intérêts sur le compte-courant de PostFinance au moment où celui-ci dépasse CHF 1'200'000.- ;
- 220.352 – Participation au fonds de péréquation : elle est liée au point d'impôt. L'Etat fait un grand rattrapage ;
- 354.315 – Entretien courant des installations et équipement : il est prévu la future bibliothèque ;
- 420.365 – Subvention, soutien pour concept énergétique : montant mis à disposition par la commune pour de futures installations dans le village ;

- 440.352 – Participation stand intercommunal de tir Echandens : coefficient de notre participation par rapport au nombre d’habitants ;
- 450.318.02 – Vente du carton : ce dernier ne rapporte plus rien ! De manière générale, le poste « ordures ménagères et déchets » est un compte qui devra dans un proche avenir, être plus équilibré, d’où une augmentation des taxes à prévoir ;
- 810.314 – Entretien du réseau : nous sommes inquiets à propos du réservoir. Le Canton ne veut pas que l’on y fasse de l’entretien, nous devrions voir avec Bremblens, mais la commune ne veut pas perdre son droit d’eau de 60 litres/minute qui vient des Bougeries. Il faudra dans un proche avenir, valoriser le droit d’eau sur la conduite. A savoir que cette conduite date de 1902. L’idée du Canton étant de faire un captage sur Les Bougeries.

En conclusion, la commission des finances recommande d’accepter le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Pas de remarques.

Le Président constate une coquille d’écriture au niveau de la date dans les conclusions du préavis n°7/2021. Il demande le vote concernant le fait qu’il s’agit bien de l’exercice 2022 et non 2021. Cette correction est acceptée à l’unanimité.

Le Président soumet au vote ce préavis.

Mis au vote à main levée, le préavis 7/2021 est accepté, à la majorité avec 2 abstentions et 0 avis contraire.

6. Préavis municipal n°8-2021 concernant la fixation du plafond d’endettement et du plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026

Présentation par Monsieur Vincent Dornier, Vice-Syndic.

Il rappelle que ce document est soumis aux Conseillers une fois, pour la législature. Il n’entre pas dans les détails, ce document étant explicite sur les investissements pour les cinq prochaines années. Pour chaque exercice, une planification est élaborée et tous ces investissements feront l’objet d’un préavis présenté au Conseil général, en temps voulu.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Norbert Wüthrich.
- La plafond d’endettement doit tenir compte de :
 - l’ensemble des dettes de la commune ;
 - les quotes-parts des dettes des associations de communes et des ententes qui tiennent une comptabilité séparément des comptes communaux ;
 - des cautionnements accordés par les communes ;
 - des recettes et des dépenses prévisibles durant la législature ;
 - du plan prévisible des investissements pour la législature, au total 8 millions moins les amortissements prévus, ce qui donne un endettement prévisionnel de CHF 7'715'000.
- Le plafond d’endettement retenu est porté à CHF 8'500'000.-

En conclusion, la commission des finances recommande d’accepter le préavis municipal n° 8-2021, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion :

- Question de M. Hugues Favey : en 2018, nous constatons une anomalie. Que s'est-il passé ?
- ❖ Le boursier précise que des recettes exceptionnelles ont été encaissées cette année-là (rentées fiscales et remboursement, gains immobiliers).

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions du préavis 8-2021 et procède au vote.

Mis au vote à main levée, le préavis 8/2021 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions et 0 avis contraire.

7. Préavis municipal n°9-2021 concernant la révision de la rétribution des traitements et indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, du Président, du Secrétaire et des commissions du Conseil général, pour la législature 2021-2026

Présentation par Madame Sylvie Ciana, Syndique.

La Syndique passe en revue les différentes rétributions de l'organe exécutif et de l'organe législatif de la commune d'Aclens.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Mme Jeanne-Elise Lequint.
- Les tarifs décidés dans le préavis 09-2016 arrivent à échéance le 31 décembre 2021. La Municipalité et le bureau du Conseil présentent le préavis 9-2021. La plupart des tarifs restent identiques sauf pour la présidence du Conseil général ;
- Cette modification transforme les CHF 800.- par année en CHF 300.- par séance de Conseil. Nous rappelons qu'il y a 3 séances minimum par année. Il est pertinent de modifier ce poste, car d'une année à l'autre, le nombre de séance peut varier ;
- Le statu quo pour tous les autres traitements est raisonnable, mais la rétribution de CHF 40.- /heure pour les commissions et délégués devrait être égale à celle des Municipaux. Nous prions donc la Municipalité de revoir ce poste lors de sa prochaine législature.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal n° 9-2021, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion :

- Question de M. Hugues Favey : quelles seront les démarches à entreprendre pour faire changer ce tarif ?
- ❖ Le Président précise que le nouveau bureau du Conseil, pour la législature 2026-2031, devra se charger de transmettre cet élément à la nouvelle Municipalité, laquelle se chargera d'intégrer ce nouveau tarif dans le préavis idoine.

La parole n'est plus demandée, le Président lit les conclusions du préavis 9-2021 et procède au vote.

Mis au vote à main levée, le préavis 9/2021 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions et 0 avis contraire.

8. Préavis municipal n°10-2021 concernant la demande de crédit de CHF 190'000.- pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'administration communale

Présentation par Madame Sylvie Ciana, Syndique.

Chaque année, le Préfet en place effectue une visite de commune visant à vérifier un certain nombre d'éléments, notamment la tenue de registres, des archives et la conformité des locaux de l'administration communale. Rappelons ici que la mise en conformité du local des archives est récente et qu'il ne s'agit pas de le déplacer. Mme Andrea Arn, lors de la précédente visite, a relevé qu'il manque une espace garantissant la confidentialité pour le bureau du contrôle des habitants.

Ensuite du déménagement de l'épicerie dans le local de l'ancienne poste, des locaux sont disponibles au rez de la Ferme de commune. Dès lors, la Municipalité saisit l'opportunité de répondre à la demande de la Préfecture, notamment.

La Syndique commente les plans.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Jean-Louis Favre :
- La commission des finances entend les demandes de la Préfecture qui souhaite mettre les locaux de l'administration communale complète en conformité, mais cela ne convainc pas ladite commission.
- La commission ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce projet, vu que la possibilité éventuelle de regrouper l'administration communale dans l'ancien collège a déjà été évoquée. Du reste, le plan d'investissement le mentionne pour 2024 sur l'annexe du préavis 8-2021.

En conclusion, le financement des travaux est possible, mais la commission des finances appelle le Conseil général à se poser les bonnes questions quant à la finalité du projet.

- Lecture du rapport de la commission ad'hoc chargée d'étudier le préavis n°10/2021, par M. Olivier Raschèr :
- Le personnel de la commune est impliqué dans le projet. Les employés ont discuté avec la Municipalité et ils ont pu faire part de leurs idées et préférences ;
- Le local du rez-de-chaussée a très peu d'ouverture sur l'extérieur et ne bénéficiera pas de la lumière directe. Nous invitons la Municipalité à être attentive à l'éclairage des bureaux ;
- La porte vitrée du premier étage va être retirée pour des raisons de communication et dans l'idée de ne faire qu'un avec le bureau du rez. Le préavis portant sur la confidentialité, nous trouvons ce choix curieux. Il est à préciser que nous nous interrogeons également sur la perte de chaleur avec une ouverture sur l'étage supérieur ;
- Nous n'avons pas reçu d'informations précises sur les matériaux qui seront utilisés pour la réfection des sols et plafonds ; nous ne pouvons dès lors pas nous prononcer sur ces points.

Vu ce qui précède, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, la commission ad'hoc vous suggère d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux d'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'administration communale et d'ainsi accepter le préavis n°10/2021.

Le Président ouvre la discussion.

- Mme Camilla Reymond demande s'il s'agit d'un seul local au rez ?
- ❖ Mme Sylvie Ciana donne des précisions au sujet du parcours des visiteurs. L'entrée se fera par la petite porte donnant sur la place et les personnes se rendant à la bourse communale seront accompagnées jusqu'en haut des escaliers.

- M. Jacques Chapuisat précise quant à lui, qu'après avoir passé plus de vingt années au sein de l'organe exécutif, il est nécessaire d'avoir le bureau du greffe à proximité de la salle de Municipalité.
- Mme Camilla Reymond demande les raisons qui ont poussé la Municipalité à ne pas demander une offre comparative auprès d'un autre architecte ?
 - ❖ M. Thierry Cornet lui répond que ce projet est le fruit des réflexions de la Municipalité et l'architecte a estimé les coûts y relatifs.
- M. François Bavaud souhaite savoir ce qu'il en est de la rénovation du Collège ?
 - ❖ Mme Sylvie Ciana précise que la Municipalité a prévu de procéder à une étude en fin de législature. A ce stade, il n'est pas prévu d'en faire une maison de commune. L'idée a été évoquée mais en raison de la récente transformation du local d'archives, cette solution n'a pas été retenue. Pour l'heure, aucun projet concret n'est envisagé pour le Collège.
 - ❖ M. Dani D'Ascoli souligne qu'après quelques années passées au sein du collège municipal, la Préfecture a relevé cette non-conformité à plusieurs reprises. Notons encore que l'état actuel du local au rez ne permet pas de le louer. Il est nécessaire que des travaux de rénovations soient entrepris.
- M. Hugues Favey, en analysant les plans, n'arrive pas à se convaincre du besoin d'une surface pareille. Bien qu'il comprenne la problématique de la confidentialité, il n'a pas l'impression que toutes les options ont fait l'objet d'une réflexion de la part de la Municipalité. Il demande au Conseillers généraux de se poser les bonnes questions avant de voter.
 - ❖ La Syndique reconnaît que ce projet n'est peut-être pas optimal à tous les points de vue, mais il semble que pour la Municipalité, c'est le plus rationnel. Elle souligne que les employés de l'administration communale travaillent en même temps, certains jours de la semaine. L'idée de former des apprentis fait actuellement l'objet d'une réflexion et considérant ces éléments, la place manque.
- Le Président souligne l'importance d'accueillir le public au rez (personne à mobilité réduite). Pour le bien de la commune et de l'administration générale, il faut saisir cette opportunité.
- M. Jean-Louis Favre, quant à lui, rappelle que les bureaux de l'administration communale sont accessibles avec un ascenseur.
- Mme Paulette Vez précise que l'accès aux locaux par les personnes à mobilité réduite est primordial et que pour s'être rendue à l'administration communale régulièrement, elle a constaté des nuisances dues à la proximité des services, lorsqu'il y a du public aux différents guichets.
- M. François Bavaud demande le vote à bulletin secret.

Après la lecture des conclusions par le Président, la Municipalité demande une suspension de séance, qui est accordée. Le Président suspend la séance.

Durant ce laps de temps, les bulletins de vote sont distribués à l'assemblée et aussitôt récupérés dans l'urne.

Le Président avertit l'assemblée de la reprise du Conseil et donne la parole à la Syndique qui annonce le retrait du préavis n°10/2021. Cette décision a été prise par le collège municipal à la lumière des remarques qui ont été faites.

Mme Jeanne-Elise Lequint souligne que le vote est valable. Le Président n'accepte pas cette remarque, puisque le dépouillement n'a pas eu lieu.

Stephan Dupuis pense qu'il aurait été plus judicieux de ne pas faire voter en l'absence de la Municipalité.

Le Président clôt la discussion.

9. Communications municipales

- Madame **Sylvie Ciana**, Syndique :
 - ❖ Un tout-ménage a été distribué aux citoyens d'Aclens et il concerne le déroulement de la fin de l'année. Un communiqué en lien avec la problématique des chenilles processionnaires a été fait par ce biais. Elle précise que ces informations peuvent être consultées sur le site internet de la commune. Elle informe également l'assemblée qu'un memento est prévu au printemps, rappelant les règles à observer par tout un chacun, eu égard aux agriculteurs et viticulteurs, ainsi qu'aux promeneurs et propriétaires de chiens.
 - ❖ En raison de la crise sanitaire, certaines manifestations ont été supprimées mais la Municipalité a maintenu l'organisation du traditionnel repas des aînés qui se déroulera à la salle polyvalente, le 16 décembre prochain. Le pass sanitaire sera demandé pour la participation à cette manifestation.
 - ❖ Pour conclure, la Syndique souhaite de très belles fêtes de fin d'année aux membres présents.

- Monsieur **Vincent Dornier**, Vice-Syndic :
 - ❖ M. Vincent Dornier informe les Conseillers que le préavis visant le changement de conduites à la rue de la Coulaz est désormais terminé. Mis à part une vanne qui a été enrobée, tout s'est très bien passé ! A ce stade, il semble que la partie financière ne fera pas l'objet de mauvaises surprises.
 - ❖ Quelques conduites bouchées ont été repérées et le nécessaire sera fait prochainement en vue de ces corrections.

- Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal :
 - ❖ M. Thierry Cornet donne des nouvelles concernant la réfection du chemin mixte. Les travaux se feront prochainement, contrairement à ce qui a été annoncé en octobre dernier.
 - ❖ Il rappelle que la commune vend du bois, en stère et en bûches.
 - ❖ Les travaux du local pompier vont débuter mi-janvier et ils seront en principe terminés à fin avril 2022.
 - ❖ La distribution des sapins est prévue le 18 décembre. En raison des contraintes sanitaires, la traditionnelle soupe servie par la Municipalité est annulée, par contre l'apéritif à la déchetterie, le 10 décembre 2021 est maintenu. Enfin, la chantée des enfants à l'Eglise a été annulée, sur décision de la direction des écoles.

- Monsieur **Martin Jaquet**, Municipal :
 - ❖ La rénovation du Casino est terminée et les locaux de la voirie seront déménagés en fin de semaine.
 - ❖ Une commission du Conseil a été nommée et elle est chargée de participer au projet du changement véhicule pour la voirie.

- Monsieur **Dani d'Ascoli**, Municipal :

- ❖ Un dicastère « fontaines » a été ajouté en début de législature. C'est un patrimoine important et les fontaines communales méritent des travaux d'entretien et de rénovation. En 2021, la fontaine qui se trouve aux abords du Four a été rénovée, en raison de fuite d'eau constatée. De plus, des problèmes liés aux insectes présents dans le bois des charpentes ont été constatés, en conséquence, ces installations devront subir un traitement. Il faut compter environ CHF 10'000.- par fontaine. Considérant cette somme, ces travaux seront planifiés durant la législature, à raison d'une fontaine par année.
- ❖ Les arrêts de bus en zone industrielle ont coûté CHF 440'000.-. Cette somme est répartie par moitié entre la commune de Romanel-sur-Morges et la commune d'Aclens. A noter qu'une subvention de CHF 93'000.00 a été accordée par le Canton.
- ❖ Un point de situation des contrôles radar sur le territoire communal est présenté aux Conseillers.
- ❖ Une campagne de comptage des véhicules a été réalisée durant l'automne. Nous pouvons constater les éléments ci-dessous :
 - En Pontou : 85 véhicules en moyenne par jour et une moyenne de 34 km/h
 - Rue des Alpes : 3'181 véhicules en moyenne par jour et une moyenne de 43 km/h
 - Route du Jura (à la hauteur du n°6) : 4'513 véhicules en moyenne par jour et une moyenne de 39 km/h
 - Route du Jura (à la hauteur de la parcelle RF n°72) : 4'583 véhicules en moyenne par jour et une moyenne de 38 km/h
 - Rue du Village : 2'227 véhicules en moyenne par jour et une moyenne de 43 km/h

Ces chiffres ont été transmis à l'ingénieur conseil et il sera demandé à la direction générale de la mobilité et des routes, de pouvoir connaître le nombre de camions qui empruntent les routes communales en journée (durant la période de comptage). M. Dani D'Ascoli insiste sur le fait que les routes principales qui traversent la commune sont considérées comme des routes cantonales, de ce fait, c'est le canton qui décide. La seule solution que la commune peut envisager pour réduire les nuisances sonores, c'est abaisser la vitesse à 30 km/heure. Les routes peuvent également être aménagées de manière à réduire fortement les bruits liés à la circulation. M. Dani D'Ascoli précise encore que les passages piétons sont généralement supprimés dans les zones 30 km/h. Ce dossier est actuellement aux mains du Canton et la Municipalité est en attente de nouvelles. Notons encore que le projet de la zone 30 à Aclens est prévu à l'horizon 2023, avec une étude d'une commission ad'hoc en 2022.

10. La "minute" des délégués

La parole n'est pas demandée.

11. Divers et propositions individuelles

- Les heures des commissions sont à remettre au Président qui se charge de les faire suivre à la bourse communale, pour paiement.
- Comme le veut la tradition les jeunes qui atteignent l'âge de la majorité sont conviés à la dernière séance de l'année. Mlle Valentine Ciana se voit remettre un présent au nom des Autorité de la commune d'Aclens.

- M. Marc Giordani est déçu que les comptages de véhicules traversant le village d'Aclens ne distinguent pas les camions des autres véhicules. Une route de contournement est-elle envisageable ?
 - M. Dani D'Ascoli l'informe que le nombre de camions sera connu. Ce complément d'information a été demandé au Canton.

S'agissant d'une éventuelle route de contournement, ce type de projet prend des années et leur aboutissement n'est pas garanti. A ce jour, des discussions avec les instances cantonales ne sont pas possibles. En conséquence, le rôle de la Municipalité est de trouver des solutions pour réduire les nuisances dues au trafic routier.
 - M. Stéphan Dupuis demande si l'envoi électronique des documents se fera un jour ?
 - Le Président lui confirme que les documents de la première séance du Conseil de 2022 seront envoyés par voie électronique pour ceux qui en ont fait la demande.
 - Mme Cécile Cornet propose de reverser les jetons de présence de cette séance de Conseil général, aux cartons du cœur de la région morgienne.
 - Mme Isabelle Hauswirth donne des informations au sujet du projet de la bibliothèque villageoise. Ensuite du refus des communes de poursuivre ce projet, en raison du budget trop élevé, un comité s'est constitué. Elle souligne qu'une soixantaine de personnes se sont dites intéressées par ce projet, suite aux sondages envoyés aux citoyens des 3 communes. La Municipalité met à disposition un local mais elle a déjà fait savoir qu'elle n'envisage aucune participation financière. La représentante du comité insiste sur le fait qu'il est important, pour lancer un tel projet, d'avoir la garantie que la Municipalité mette des locaux à disposition 2-3 ans. Des informations seront transmises aux Conseillers, en temps voulu.
- L'assemblée ovationne Mme Isabelle Hauswirth par des applaudissements.
- Mme Ciana s'excuse de ne pas en avoir abordé ce sujet dans ses communications. Elle rappelle qu'un petit fonds monétaire existe et qu'à ce stade, il n'y a pas de raison que la Municipalité n'entre pas en matière au sujet des locaux. Il est nécessaire d'avoir une vision précise du projet.
- M. Adamo Biondo demande à M. Dani D'Ascoli pourquoi la Municipalité n'a pas entrepris les mesures plus vite pour la zone 30 km/heures ?
 - M. Dani D'Ascoli rappelle à l'assemblée que le Conseil, avait il y a quelques années, refusé un projet semblable.
 - M. Jean-Louis Favre souligne que prime abord, cette procédure n'est pas compliquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h15 et rappelle que des sachets de produits régionaux sont offerts aux Conseillers.

Au nom du Conseil général

Le Président



Emmanuel Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo